Nations Unies S/2011/339



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2011

Original : français

Lettre datée du 2 juin 2011, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint une lettre datée du 18 mai 2011, émanant du Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil, établie sur la base des conclusions adoptées par le Groupe de travail le 2 mai 2011 (S/AC.51/2011/3) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nelson **Messone**

11-36508 (F) 080611 080611



Annexe à la lettre datée du 2 juin 2011 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[Original : anglais]

À sa vingt-neuvième séance, tenue le 25 février 2011, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Afghanistan (S/2011/55), couvrant la période allant du 1er septembre 2008 au 30 août 2010. À sa trentième séance, tenue le 2 mai 2011, il a adopté des conclusions sur ce sujet (S/AC.51/2011/3).

En ma qualité de Président du Groupe de travail et dans le cadre de la suite à donner aux recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil de sécurité, sous réserve et dans le respect des dispositions applicables du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil, notamment des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009), il me revient de vous prier de renforcer le suivi de la situation des enfants en Afghanistan, surtout dans les régions les plus touchées par le conflit, ainsi que l'établissement de rapports sur la question, et, à cette fin, de continuer à renforcer la composante de protection de l'enfance de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan en nommant au sein de la Mission des conseillers pour la protection de l'enfance.

Le Groupe de travail vous prie également d'étudier les moyens de veiller à ce que l'équipe de pays des Nations Unies travaille en étroite consultation avec le Gouvernement afghan et les forces militaires internationales afin de soutenir leurs efforts visant à limiter au minimum les pertes civiles, conformément au droit international humanitaire.

Le Groupe de travail vous prie d'assurer, par l'entremise de votre Représentant spécial, un échange accru de renseignements sur le recrutement, la formation et l'exploitation d'enfants, et une meilleure communication d'informations sur les circonstances dans lesquelles des enfants sont formés pour être recrutés et exploités par les Taliban et d'autres groupes armés en Afghanistan.

Le Président du Groupe de travail du Conseil
de sécurité sur les enfants et les conflits armés
(*Signé*) Peter **Wittig**

